

Cultiver la Résilience Juste

Intégration des savoirs culturels et ancestraux dans les plans de biodiversité de Pastaza

Case Study Database

Une compilation des bonnes pratiques et des leçons apprises pour apporter
des solutions infranationales innovantes aux problèmes mondiaux

Introduction

La conservation des forêts et de la biodiversité est essentielle dans la lutte contre le changement climatique, mais leur gestion doit garantir la participation de ceux qui protègent ces écosystèmes depuis des générations. Le programme REDD+ a joué un rôle important à l'échelle mondiale pour freiner la déforestation, mais il a également suscité des inquiétudes quant à l'exclusion des communautés autochtones et à la marchandisation de la nature. Pour éviter ces risques, le droit au libre consentement préalable et éclairé (LCPE), reconnu dans la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, établit que toute action touchant les populations indigènes doit faire l'objet d'une consultation avec elles, garantissant ainsi leur participation effective. La province de Pastaza, en Équateur, a développé le premier plan REDD+ infranational du pays, garantissant que les sept nationalités indigènes de la région ne sont pas seulement consultées, mais qu'elles aient également la main sur les décisions concernant leurs territoires.

Auteur

Regions4, en partenariat avec la préfecture de Pastaza et avec le soutien du gouvernement écossais

Project summary

La province de Pastaza, en Équateur, a élaboré le premier plan REDD+ infranational du pays, en veillant à ce que les sept nationalités autochtones de la région ne soient pas seulement consultées, mais qu'elles aient également la main sur les décisions concernant leurs territoires. Son plan REDD+ intègre l'information et le consentement des communautés autochtones sur les questions de gestion de la biodiversité et des forêts. Au travers d'un processus participatif, une stratégie a été élaborée pour réduire la déforestation, renforcer la gouvernance territoriale et promouvoir des modèles de production durables qui concilient préservation de l'environnement et bien-être des populations locales. Cette initiative contribue à renforcer la résilience juste, en veillant à ce que les communautés non seulement protègent leurs écosystèmes, mais qu'elles en tirent également profit d'une manière équitable et durable.

Informations clés

Localisation: Pastaza, Équateur

Domaines d'intérêt: Résilience juste; changement climatique et biodiversité; gouvernance participative; restauration des écosystèmes

Réalisé en: 2021-2022

Investissement: 23 252,50 dollars

Objectifs de développement durable abordés:

ODD 10, 13, 15, 16 y 17

Objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal abordés:

Objectifs 14 et 22

Collection spéciale

Cette étude de cas fait partie d'une collection spéciale développée dans le cadre du travail de **Regions4** sur la résilience juste au niveau infranational, avec le soutien du **Gouvernement Écossais**. Elle vise à identifier, mettre en lumière et analyser des expériences menées par des gouvernements régionaux du Sud, illustrant des approches et actions intégrant la durabilité environnementale ainsi que la justice sociale et/ou économique. Chaque cas est analysé selon les critères de la résilience juste (disponibles [ici](#)).

Critères de résilience juste abordés:

1.1.1.; 1.1.2.; 1.1.3.; 1.1.5.; 1.2.1.; 2.2.2.; 2.1.3.; 2.1.4.; 2.1.5.; 2.2.1.; 2.2.2.; 2.2.4.; 2.2.5.; 4.1.4.; 5.1.1.; 5.1.3.; 5.2.1.; 5.2.3.

TABLE DES MATIÈRES

Historique et Contexte	4
Activités Et Innovations Clés	5
Comment le projet promeut-il la résilience juste sur le territoire?	8
À Propos de Regions4	10

HISTORIQUE ET CONTEXTE

La province de Pastaza, située dans la région amazonienne de l'Équateur, abrite l'une des plus grandes étendues de forêt tropicale du pays, ainsi qu'une riche diversité culturelle représentée par sept nationalités indigènes : les Shuar, les Shiwiar, les Andwa, les Kichwa, les Waorani, les Sapara et les Achuar. Ces communautés ont maintenu une relation ancestrale avec leur territoire, basée sur la gestion durable des ressources naturelles et la transmission intergénérationnelle des connaissances sur la biodiversité.

La Constitution de l'Équateur reconnaît les droits collectifs des peuples autochtones, conformément à des instruments internationaux tels que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. À cet égard, l'État est tenu de respecter un processus de libre consentement préalable et éclairé (LCPE) avant la mise en œuvre de projets concernant les territoires de ces communautés.

Une obligation particulièrement pertinente dans le cas des plans REDD+. L'acronyme REDD signifie « Réduction des Émissions provenant du Déboisement et de la Dégradation des forêts », tandis que le symbole « + » indique que le plan inclut également des actions de conservation, de gestion durable des forêts et d'augmentation des stocks de carbone. Ce mécanisme international, établi dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), vise à réduire les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts par des actions telles que le renforcement de la gouvernance forestière, la gestion communautaire des forêts et la préservation de la biodiversité. Le programme REDD+ vise à créer des incitations financières pour les pays en les encourageant à ne pas déboiser leurs forêts en échange d'une compensation pour les services écosystémiques qu'elles fournissent, tels que le piégeage du carbone. Ces compensations peuvent prendre la forme de paiements directs ou de « crédits carbone », qui permettent aux États de compenser leurs propres émissions en réduisant celles d'autres pays.

Dans ce contexte, le gouvernement provincial autonome décentralisé de la province de Pastaza (GADPPz), en collaboration avec le Groupe de travail des gouverneurs pour le climat et les forêts (GCF Task Force), a obtenu un financement du gouvernement norvégien afin d'élaborer le plan de mise en œuvre des mesures et actions visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts (PdI REDD+). Ce plan est le premier en Équateur à avoir été proposé par un gouvernement infranational, dans le cadre de l'accord ministériel 056 et du plan national REDD+ « Bosques para el Buen Vivir » (Forêts pour une bonne qualité de vie).

Le PdI REDD+ vise à réduire la déforestation dans la zone d'intervention, la zone de transition et l'intérieur de la province de Pastaza par la promotion du développement durable et la conservation de la diversité biologique et culturelle. Ses axes transversaux sont les suivants :

- **Renforcement des organisations, des institutions et du talent humain à tous les niveaux (Gouv., sectionnels, nationalités);**
- **Approche axée sur le genre et l'interculturalité de toutes les actions;**
- **Diffusion, communication et éducation citoyenne.**

ACTIVITÉS ET INNOVATIONS CLÉS

Processus de construction participative du Pdl REDD+

Le Pdl REDD+ a été conçu dans le cadre d'un processus de consultation et de participation des parties prenantes locales, avec un accent particulier mis sur les sept nationalités indigènes vivant à Pastaza. Il a été élaboré en coordination avec le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Transition écologique de l'Équateur, en veillant à ce que les actions REDD+ soient culturellement pertinentes et respectueuses des droits territoriaux.

La première étape pour initier le processus de LCPE a consisté à identifier les collectivités concernées dans l'aire de mise en œuvre des actions du plan REDD+. L'objectif était notamment de recueillir les informations suivantes:

- a) Identification de la communauté, du peuple ou de la nationalité autochtone, de la commune ou d'autres collectivités.
- b) Description générale de la région où vit la collectivité.
- c) Nombre total de membres de la collectivité.
- d) Son institution représentative, c'est-à-dire la ou les organisations ou associations représentant légitimement la collectivité, ainsi que leurs responsabilités.
- e) La manière dont les décisions sont prises, c'est-à-dire le processus et le temps nécessaire pour prendre des décisions.
- f) La langue parlée par la collectivité.
- g) Les mécanismes propres de résolution des conflits, à savoir la manière dont les problèmes sont résolus au sein de la collectivité.
- h) Titre de propriété ou document de reconnaissance des droits sur la terre ou le territoire où vivent les membres de la collectivité.



Photo : ODP

Ce processus a permis de garantir que les décisions relatives à la mise en œuvre du plan REDD+ étaient prises directement par les communautés, conformément à leurs propres structures organisationnelles et temps de délibération.

Une fois que l'entité de mise en œuvre a informé la collectivité et travaillé avec elle sur la conception des actions REDD+, la collectivité dispose d'un espace de discussion et de prise de décision propre et conforme à ses processus internes, et dispose d'un délai raisonnable pour fournir une réponse. L'organe représentatif interne le plus élevé est celui qui consulte la collectivité sur la mise en œuvre des actions REDD+ sur ses terres ou territoires. Un espace de discussion et de prise de décision est alors créé.

De même, comme pour les réunions d'information, le responsable de la mise en œuvre doit disposer d'une liste des membres de la collectivité qui ont assisté à l'espace de discussion et de prise de décision, confirmant ainsi cette activité sur le territoire. Ont participé à ce processus:

- Nationalités autochtones.
- Représentants du gouvernement provincial de Pastaza.
- Représentants du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Transition écologique.
- Représentants des organismes de coopération nationaux et internationaux.



Priorités du plan

Parmi ses objectifs spécifiques, le plan comprend l'élaboration de réglementations et de mécanismes qui garantissent l'articulation entre les différents niveaux de gouvernement de la province, tels que des stratégies de biosécurité, ainsi que des réglementations pour l'utilisation durable des ressources forestières et le renforcement organisationnel des communautés indigènes.

Il inclut également la promotion d'alternatives productives telles que l'agroforesterie et les systèmes agroécologiques, qui combinent connaissances ancestrales et techniques modernes pour réduire l'impact sur l'environnement et garantir la sécurité alimentaire des communautés. Il prévoit enfin la mise en place d'incitations économiques et techniques pour les communautés qui contribuent activement à la conservation des forêts. Cela permet de renforcer les connaissances ancestrales en tant qu'outil clé pour l'atténuation du changement climatique.

L'expérience faisait partie des candidates au prix « Bonne Pratique en Participation Citoyenne » 2022 de l'OIDP.



Photo : OIDP

Comment le projet contribue-t-il à la construction d'une résilience juste sur le territoire?

Nous définissons la résilience juste infranationale comme un cadre conceptuel et opérationnel qui permet le développement de stratégies d'adaptation et de transformation du climat et des écosystèmes face aux perturbations environnementales et climatiques de manière équitable et inclusive. Fondée sur les principes de justice environnementale, de participation communautaire et de gouvernance multiniveau, la résilience juste vise à garantir que les réponses en matière de climat et de biodiversité non seulement intègrent les besoins et les capacités des communautés les plus vulnérables, mais s'attaquent également aux causes profondes de cette vulnérabilité, telles que la pauvreté, la discrimination et le manque d'accès aux ressources, en créant des solutions justes, inclusives et durables.

Liste des principes et critères de la résilience juste disponible [ici](#)

1. Équité sociale et inclusion

L'action répond-elle spécifiquement aux besoins des communautés les plus touchées par le changement climatique et la perte de biodiversité? S'efforce-t-on de réduire les inégalités existantes plutôt que de les renforcer? Critères abordés: 1.1.1.; 1.1.2.; 1.1.3.; 1.1.5.; 1.2.1.

Le principe de libre consentement préalable et éclairé (LCPE) a permis de faire en sorte que les nationalités autochtones de Pastaza soient impliquées dans la prise de décision concernant la mise en œuvre du Pdl REDD+. Ce système assure le respect de leurs structures organisationnelles, de leurs langues et de leurs formes traditionnelles de gouvernance, ce qui garantit que leur conception du monde et leurs connaissances font partie intégrante de la planification territoriale. En outre, la participation des sept nationalités autochtones de la province a permis de promouvoir la représentation de groupes historiquement marginalisés, contribuant ainsi à la réduction des inégalités.

2. Gouvernance participative et prise de décision

La population affectée a-t-elle participé de manière significative au processus décisionnel? Les structures de gouvernance sont-elles transparentes et responsables? Critères abordés: 2.2.2.; 2.1.3.; 2.1.4.; 2.1.5.; 2.2.1.; 2.2.2.; 2.2.4.; 2.2.5.

Le Pdl REDD+ a suivi un processus de consultation structuré qui respecte le calendrier et les procédures décisionnelles internes de chaque communauté. Des représentants légitimes, des mécanismes de résolution des conflits et des formes traditionnelles de délibération ont été identifiés, garantissant ainsi la pertinence culturelle des actions. En outre, la consultation a permis aux communautés d'exercer leur droit de décision sur leur territoire.

3. Répartition équitable des ressources

Les mécanismes de financement sont-ils accessibles à toutes les communautés, y compris celles qui disposent de moins de ressources, et l'action empêche-t-elle que les charges financières pèsent de manière disproportionnée sur les groupes défavorisés?

Le plan a mis en place des incitations financières pour les communautés contribuant à la conservation des forêts, garantissant ainsi un accès équitable aux financements. Il promeut également des modèles de production durables tels que l'agroforesterie et les systèmes agroécologiques, qui génèrent des revenus sans compromettre les écosystèmes.

Cependant, il ne fournit pas de détails sur la manière dont les ressources sont réparties entre les communautés ou sur le pourcentage de financement alloué aux organisations de base par rapport aux entités plus importantes. Pour garantir une distribution équitable, il conviendrait d'inclure des informations sur l'équité dans l'allocation du budget et les mécanismes visant à éliminer les obstacles à l'accès aux financements.

4. Justice intergénérationnelle

L'action prend-elle en compte les impacts à long terme sur les générations futures? Existe-t-il une stratégie pour maintenir la résilience dans le temps? Critères abordés: 4.1.4.

Le Pdl REDD+ donne la priorité à la combinaison de connaissances ancestrales et de stratégies modernes pour restaurer les zones dégradées et atténuer la déforestation. En outre, le plan promeut l'éducation à l'environnement et la transmission des connaissances locales en tant qu'outils clés. Il a permis de réduire la déforestation grâce à la protection des forêts primaires, à la restauration des zones dégradées et à la mise en œuvre de stratégies communautaires de surveillance de l'environnement. Il a également renforcé la gouvernance forestière et encouragé le suivi territorial par les communautés.

5. Durabilité sociale, économique et écologique

L'action promeut-elle des pratiques environnementales durables tout en tenant compte de la résilience? Lorsque cela est possible, la priorité est-elle donnée aux solutions basées sur la nature? Critères abordés: 5.1.1.; 5.1.3.; 5.2.1.; 5.2.3.

La consultation a permis de veiller à ce que les connaissances ancestrales des nationalités autochtones soient reconnues comme un axe central du Pdl REDD+, contribuant ainsi à la transmission des connaissances aux générations futures. En outre, l'intégration des populations autochtones dans la planification territoriale permet de renforcer leur autonomie et leur capacité d'adaptation aux défis climatiques. Toutefois, le plan ne mentionne pas de stratégies concrètes visant à garantir que les générations suivantes continuent à participer activement au processus décisionnel en matière d'environnement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour en savoir plus sur ce projet, vous pouvez nous contacter par e-mail à info@regions4.org pour organiser une réunion d'information, clarifier vos questions et recevoir un soutien pour la mise en œuvre de projets similaires.



Case
Study
Database



RegionsWithNature

À PROPOS DE REGIONS4

Regions4 (anciennement connue sous le nom de nrg4SD) est un réseau mondial qui représente exclusivement les gouvernements régionaux (états, régions et provinces) dans les processus de l'ONU, les initiatives de l'Union européenne et les discussions mondiales sur le changement climatique, la biodiversité et le développement durable. Regions4 a été créée en 2002 lors du Sommet mondial de Johannesburg et représente actuellement plus de 40 membres issus de 20 pays répartis sur 4 continents. Grâce au plaidoyer, à la coopération et au renforcement des capacités, Regions4 permet aux gouvernements régionaux d'accélérer l'action mondiale.

Pour plus d'informations, visitez : www.regions4.org
[@Regions4SD](https://twitter.com/Regions4SD) | [#Regions4Biodiversity](https://twitter.com/Regions4Biodiversity) [#RegionsVoice](https://twitter.com/RegionsVoice)

Chaussée d'Alseberg 999 - B-1180, Bruxelles, Belgique

www.regions4.org

info@regions4.org

[@Regions4SD](https://twitter.com/Regions4SD)

[#Regions4Biodiversity](https://twitter.com/Regions4Biodiversity) [#RegionsVoice](https://twitter.com/RegionsVoice)